

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	Envoyé en préfecture le 02/05/2024 Reçu en préfecture le 02/05/2024 Publié le ID : 074-267411106-20240429-CIAS_28_2024-DE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 4 Pouvoirs : 1 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la vice-présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT. Date de convocation : 23/04/2024 Présents : Mmes Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON. MM. André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Paul RANNARD. Pouvoir : Mme Sandrine TASSET donne pouvoir à M. Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mmes Carole BRETON, Isabelle DREVET, Céline FILET et M. Jérémie COURLET. Mme Carine DUVERNOIS est désignée secrétaire de séance.
N° CIAS-28/2024	

OBJET : FINANCES – EHPAD – Approbation Affectation des Résultats 2023

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ERRD 2023

RECETTES	4 322 284,29 €
DEPENSES	4 112 440,82 €

Résultat au compte 12 : +209 843,47 €

Il est proposé d'affecter le résultat consolidé 2023 de +209 843,47€ comme suit :

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
10682	Réserves affectées à l'investissement	1 740 614,89 €		1 740 614,89 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	124 904,22 €		124 904,22 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	232 959,81 €	139 843,47 €	372 803,28 €
10687	Compensation des charges d'amortissement		70 000,00 €	70 000,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2023 d'un montant de 209 843,47 € de la manière suivante :

- 139 843,47 € au compte 10686 : réserve de compensation des déficits d'exploitation.
- 70 000,00 € au compte 10687 : réserve de compensation des charges d'amortissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le

ID : 074-267411106-20240429-CIAS_28_2024-DE



Pour le Président, par délégation

Le vice-Président,

M. André Gilles CHATAGNAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification